



l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale

Webinaire – ARS IDF

Développement Durable



25 janvier 2024

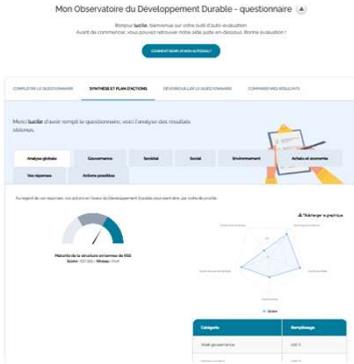


Produire des contenus opérationnels - Pilotage

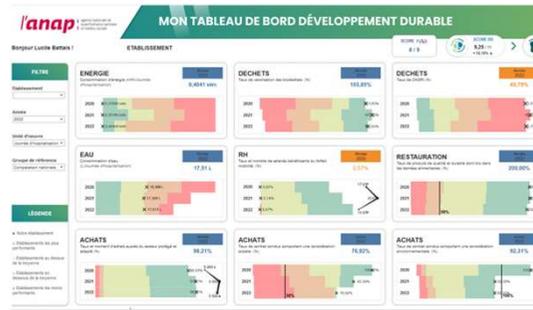


Mon Observatoire du Développement Durable

Mon **Autodiagnostic** Développement Durable



Mon **Tableau de Bord** Développement Durable



Mon **Empreinte Carbone**



Saisie manuelle

Pré-remplissage automatique

En cours de développement

Tableau de Bord développement durable

Consommation d'énergie par UO
Consommation d'eau par UO
Taux de valorisation des biodéchets
Taux de DASRI
Taux de produits de qualité et durable dans les denrées alimentaires
Taux de salariés bénéficiant du forfait mobilité
Taux d'achats auprès du secteur protégé et adapté
Taux de contrats conclus par an comportant <ul style="list-style-type: none">• une considération sociale• une considération environnementale
Score HAS critère DD

Unités d'œuvre (UO)

- journées d'hospitalisation
- lits et places
- surface (m²)

Comparaison (quartile)

- Géographique : national; régional
- Sectoriel : sanitaire, MS, social

Tendance pluriannuelle (3 ans)

Appui terrain développement durable

- Un accompagnement de **6 à 8 mois**, avec des temps individuels en distanciel.
- Une dynamique de groupe à travers **4 journées collectives en présentiel**, avec des établissements de votre région

POUR QUOI FAIRE ?

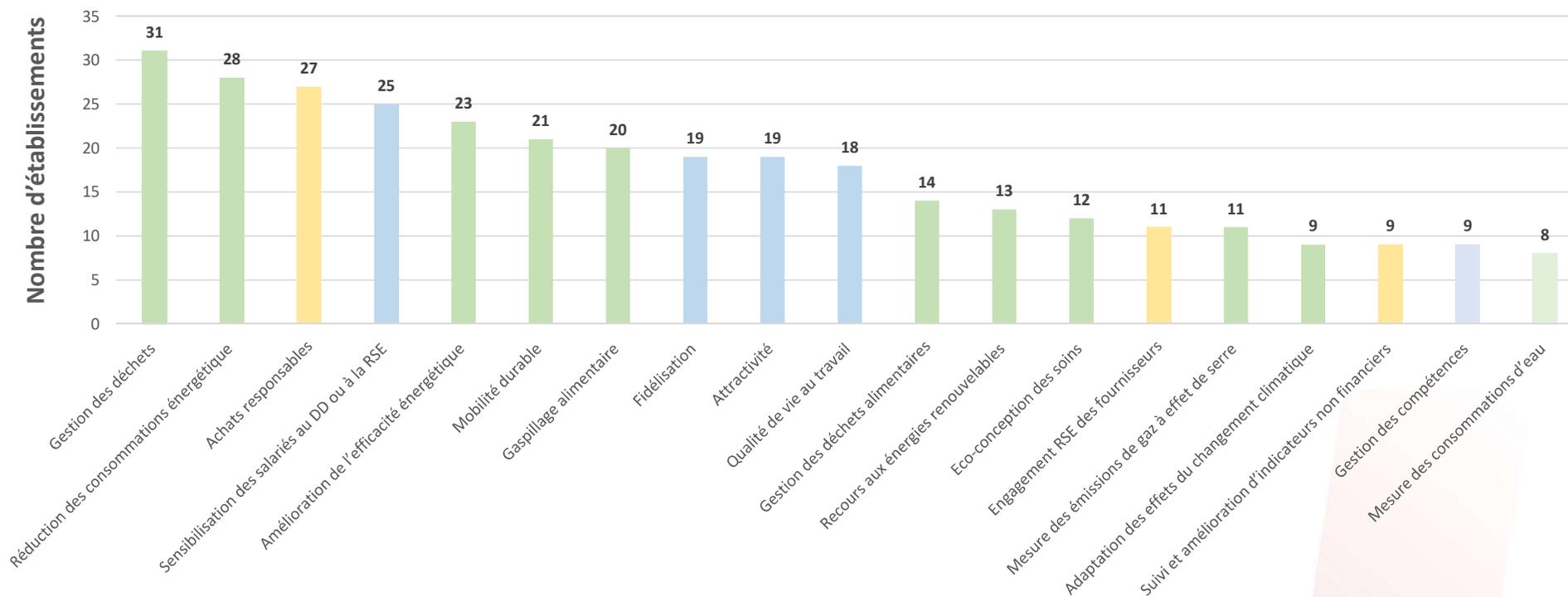
- Définir la stratégie RSE adaptée à son établissement.
- Bâtir et déployer un plan d'actions engageant.

AMI Appui terrain a été clôturé le **31 décembre 2023**

Nous traitons les candidatures et nous réceptionnons les lettres engagements.



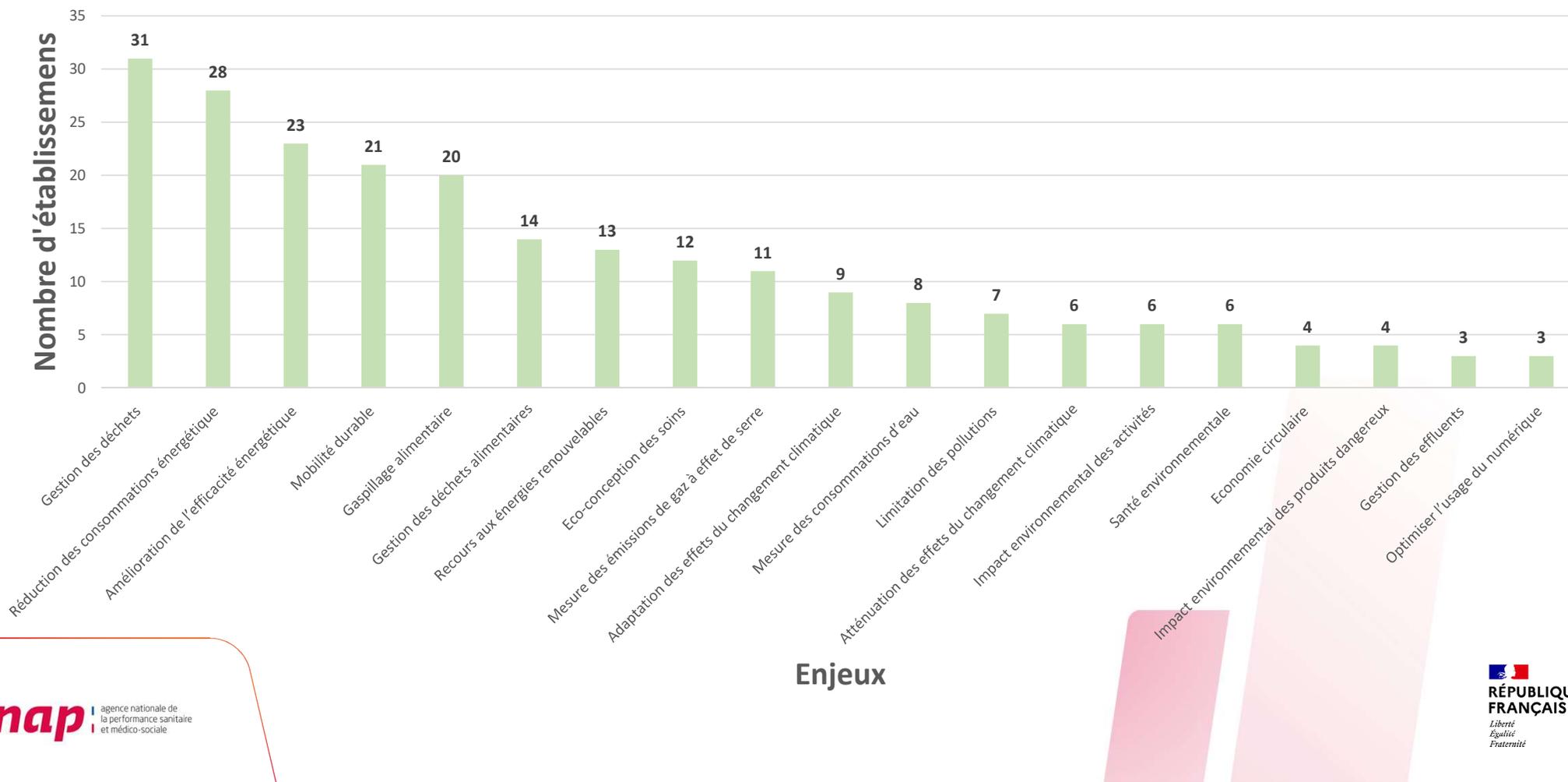
Priorités des établissements sur les enjeux DD



Enjeux

Vert : Environnement
Bleu : Social
Jaune : Economique

Priorités des établissements sur le volet environnemental



Les fiches réglementaires

Objectif : reprendre de manière synthétique les principales réglementations en vigueur et à venir

6 fiches thématiques :

- Déchets
- Restauration
- Mobilité
- Energie/bâtiment
- Qualité de l'air intérieur
- Stratégie RSE

On y détaille : champs d'application, références juridiques, obligations, échéances, modalités d'application, mode de déclaration et les sanctions.

<https://anap.fr/s/article/comprendre-le-cadre-juridique-rse-en-quelques-minutes>

Partagez-les ! Diffusez-les !
A venir fiche sur la gestion de l'eau



#2 Les « 8 flux »

Tout savoir en 1 min

CE QUE DIT LA LOI
Les établissements doivent à minima trier les déchets en fonction de leur « flux » :

- « 5 flux » : papier/carton, métal, plastique, verre et bois
- « 7 flux » : fractions minérales et de plâtre en cas de travaux
- « 8 flux » : textiles (à partir de 2025)

Les établissements sont tenus de mettre à disposition des usagers et du personnel un dispositif de collecte séparée des déchets suivants : papiers, cartons, acier, aluminium, plastiques, biodéchets.

LES RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- Article L541-21-2 du Code de l'environnement
- Articles D. 543-280 et suivants du Code de l'environnement
- Article L541-21-2-2 du Code de l'environnement
- Article R541-61-2 du Code de l'environnement
- Article L541-3 du Code de l'environnement

POUR QUI ?
Tous les établissements publics et privés de santé et médico-sociaux dont le volume de déchets est d'au moins 1 100 l par semaine (tous déchets confondus) et collectés par le service public.

Tous les établissements publics et privés de santé et médico-sociaux dont la collecte est réalisée par un prestataire privé, quel que soit le volume de déchets.

POUR QUAND ?
Déjà en vigueur.

QUELLES SANCTIONS ?
Sanctions administratives pouvant aller jusqu'à 150 000 € d'amende en cas de non-respect du tri des déchets 8 flux. Deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende en cas de mauvaise gestion des déchets (dépôts sauvages, gestion par un organisme non agréé, etc.).

1/5

Egalité
Fraternité

Les fiches réglementaires

Objectifs : faire connaître les fiches, expliquer les réglementations et partager des bonnes pratiques

8 webinaires (de février à juin) :

Restauration : Gestion des déchets alimentaires (22/02)

Energie : Economies d'énergies (07/03)

Mobilité : Plan de mobilité : trajets domicile-travail (22/03)

Déchets : Tri et collecte des déchets (11/04)

Restauration : Achats durables et repas végétarien (25/04)

Bâtiment et **mobilité** : Gestion des parkings (16/05)

Déchets : Réduction des déchets plastiques (30/05)

Mobilité : Verdissement de la flotte automobile (13/06)



Objectif

Former pour accompagner la transition écologique du secteur public hospitalier

- D'ici fin 2024 : les trios de GHT
 - 500 personnes;
 - 40 sessions

⇒ **Nouveau format : 1 journée (+ ½ journée de visite terrain)**

[Communiqué de presse Anap](#) – [Ressources Anap.fr](#)

Déploiement :

En cours en PACA, bientôt en IDF, Bretagne, Normandie et Nouvelle Aquitaine.

Soutien organisation : réflexion en cours avec FHF



Plateforme des bonnes pratiques organisationnelle

LES PLUS LUS

1



Une plateforme d'engagement des salariés à la Fondation Santé Service

Une plateforme qui propose, tout au long de l'année, des missions bénévoles d'une journée.

- Consacrer du temps à des projets porteurs de sens.
- Augmenter la qualité de vie au travail.
- Créer des temps de partage informels entre collègues et renforcer la cohésion d'équipe.

18 janv. 2024

2



La coiffe qui décoiffe au Centre Hospitalier Princesse Grace

Mise en place des coiffes lavables et réutilisables en tissu dans les 4 principaux blocs du Centre Hospitalier Princesse Grace :

- Un coût de 8000€ la 1ère année (contre 6500€ pour les coiffes à usage unique).
- Une durée de vie de 2000 lavages par coiffe, soit environ 5 ans.
- Economies envisagées dès la 2e année.

19 janv. 2024

3



Tri des biodéchets dans tous les services du CH d'Angoulême

Créer une filière spécifique de tri pour éviter l'enfouissement des déchets alimentaires :

- Des sacs blancs transparents pour permettre une meilleure visibilité des déchets jetés.
- Changement de pratiques, notamment au moment du débarrassage des repas des patients ou de leur plateau repas.
- Nouvelle logistique et mise en place de matériels spécifiques (chariot de débarrassage, seau, sac de collecte).

19 janv. 2024

[Plateforme des Bonnes Pratiques Organisationnelle \(anap.fr\)](https://anap.fr)

Partagez vos succès pour transformer notre système de santé !

